

Qui peut en bénéficier ?

Vous êtes :

- agent public civil de l'État ou militaire, en activité ;
- fonctionnaire civil ou militaire retraité régi par le code des pensions civiles et militaires de retraite de l'État - **sous réserve que vous ne disposiez d'aucun revenu d'activité** - ;
- ouvrier d'État retraité ;
- assistant d'éducation, recruté en application de l'article L.916-1 du Code de l'éducation ;
- ayant-cause (veuf, veuve non remarié, orphelin) de l'un des cas mentionnés ci-dessus, titulaire d'une pension de réversion, **à condition de ne bénéficier d'aucun revenu d'activité**.

Vous pouvez bénéficier du Chèque-Vacances pour vos futurs loisirs et vacances :

- si vous êtes en activité, directement rémunéré sur le budget de l'État, et affecté en France métropolitaine, dans les départements d'Outre-mer ou en Allemagne pour les forces françaises stationnées sur place.
- si vous êtes retraité et que vous êtes imposé en France.

Dans tous ces cas, votre situation est appréciée à la date de la demande.

C'est facile...

La prestation est versée aux agents en fonction de leurs ressources et de leur situation familiale. Elle est basée sur une épargne de l'agent abondée d'une participation de l'Etat pouvant représenter **10 % à 30 % du montant épargné**.

Si vous êtes un agent handicapé en activité, vous bénéficiez d'une majoration de la bonification accordée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Calculez en ligne le montant de vos futurs Chèques-Vacances et constituez votre dossier sur :

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr



Pour savoir si vous avez droit aux Chèques-Vacances :

> Vérifiez si votre revenu fiscal de référence (voir avis d'impôt sur le revenu de l'année n-2) ne dépasse pas le montant indiqué sur le barème élaboré par le ministère chargé de la fonction publique.

Faites votre simulation ou demandez votre formulaire :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**
Coût d'un appel local

Pour en savoir plus sur les Chèques-Vacances :

Rendez-vous sur



Nouvelles conditions d'accès



Avec les Chèques-Vacances, imaginez 1001 façons d'augmenter votre pouvoir d'évasion...

> **170 000** partenaires du tourisme et des loisirs



Actifs ou retraités de la fonction publique de l'Etat, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une **bonification de l'Etat entre 10 et 30%**.



Proposés par le ministère de la fonction publique au titre de l'action sociale interministérielle

extelia



Qu'est-ce que le Chèque-Vacances ?

- Un **titre nominatif favorisant l'accès aux vacances et aux loisirs**
- Il est **valable 2 ans en plus de son année d'émission**. Ainsi, un Chèque-Vacances émis en 2011 est valable jusqu'en décembre 2013. Passé cette date et dans une limite de 3 mois, vous pourrez les échanger via www.ancv.com
- Il peut être **utilisé par toute la famille**
- Il est accepté par **170 000 professionnels du tourisme et des loisirs**
- Il est **utilisable toute l'année** pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne
- Il se présente sous la forme de **coupons de 10 et 20 €**



Où utiliser les Chèques-Vacances ?

170 000 professionnels du tourisme et des loisirs acceptent les Chèques-Vacances

hébergement

> Louez un appartement, choisissez un hôtel ou un club de vacances, réservez un gîte pour un week-end nature...

Pierre et Vacances, Maeva, Belambra, Odalys, Center Parcs, Club Med, Holidays inn, BestWestern, Ibis, Climat de France, Gîtes de France, Clévacances, Interhome, gîtes ruraux, campings et hôtels indépendants...



restauration

> Partagez un restaurant en famille, une pizza entre amis, un dîner romantique à deux, grignotez sur le pouce...

Brasseries, pizzerias, cuisine du monde, grandes tables, les restaurants du réseau autoroutier et la plupart des grandes chaînes de restauration...



séjours & transports

> Achetez vos billets d'avion, de train ou de Ferries. Réservez un week-end en Europe, un séjour en bord de mer ou une semaine à la Martinique...

SNCF, Air France, Thomas Cook, FRAM, Look Voyages, Voyages Leclerc, Nouvelles Frontières, Karavel.com, Lastminute.com, Voyage-privé.com, ...



culture & découverte

> Découvrez les châteaux de La Loire, évadez vous au théâtre ou en concert, partagez un spectacle ou découvrez le musée d'Orsay...

Le chèque vacances vous ouvre les portes du patrimoine et du monde des arts : monuments, musées, planétarium, théâtre, opéra, concert et billetterie (Auchan Billetterie)...



loisirs & détente

> Partez un week-end à Disneyland, une journée au Zoo ou un séjour au ski. Initiez-vous au parapente ou tennis...

Les stations de skis françaises, UCPA, les colonies de vacances, les parcs animaliers et d'attractions comme : Futuroscope, Parc Astérix, Waliby, Thoiry, la Mer de Sable, Nausicaa, Disneyland Paris, les bases de plein air et les clubs de sport...

Et de nombreux magasins de sport pour la location : Sport2000, Twinner...



Vous pouvez facilement repérer les points d'accueil acceptant le Chèque-Vacances grâce à cet autocollant. Découvrez les 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs sur www.ancv.com ou sur téléphone portable



L'ANCV, une entreprise solidaire

L'ANCV a une mission sociale : favoriser l'accès aux vacances pour tous.

Pour cela, elle assure le déploiement du Chèque-Vacances, un dispositif mis en place à travers 20 000 comités d'entreprises et employeurs et qui bénéficie à 3,4 millions de salariés -8 millions avec leur famille-, dans les entreprises privées comme dans les trois fonctions publiques. Utilisables auprès d'un réseau de 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs, les Chèques-Vacances représentent une valeur de 1,3 milliard d'euros. Depuis 2009, la diffusion du Chèque-Vacances est amplifiée dans les petites entreprises de moins de 50 salariés dépourvues de comité d'entreprise.

L'établissement public consacre l'intégralité de ses excédents de gestion au financement de programmes d'action sociale qui visent à favoriser l'accès aux vacances et à la pratique sportive des populations en difficulté et la mixité sociale pendant le temps des vacances. Ainsi il attribue des aides à la personne à 200 000 bénéficiaires à travers ses partenaires (associations, collectivités territoriales, organismes sociaux) aux familles notamment monoparentales, aux jeunes des quartiers, aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées et il contribue au financement du patrimoine du tourisme social (villages de vacances) par des aides à l'investissement et des apports en capital. L'ensemble de l'action sociale a représenté 20 millions d'euros en 2010.